

douzaine d'exemplaires de cet ouvrage, il ne pourra pas en continuer la publication, et si l'honorable ministre lit la discussion qui a eu lieu cette année dans la législature de Québec, il verra, je crois, qu'il a été établi que l'éditeur ne pourrait point continuer la publication de son ouvrage si le crédit ordinaire ne lui était pas voté. Ce crédit n'a pas été voté. Il est possible que le gouvernement de Québec achète quelques exemplaires de l'ouvrage, s'il est publié, mais ce sera de la même manière que pour toutes les publications privées, et non dans le but d'assurer la continuation de cette publication, comme c'était l'objet du crédit précédent.

M. CHAPLEAU : C'est pour le compte-rendu de l'an dernier que nous payons, et non pour celui de cette année.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Si le gouvernement a l'intention d'appliquer l'arrêté du conseil qu'il a passé, il devrait laisser au comité de la bibliothèque le soin d'acheter les ouvrages nécessaires pour les échanges.

M. CHAPLEAU : Je reconnais avec mon honorable ami qu'à l'avenir, nous ne devrions pas nous charger d'acheter ces livres, mais que ce soin devrait être laissé au comité de la bibliothèque.

Pour aider à la publication du septième volume du "Dictionnaire généalogique des familles canadiennes" .. \$1,000

M. DAVIES (I. P.-E.) : Dans le premier budget de cette année, page 73, je vois un crédit de \$1,000 pour aider à la publication de cet ouvrage, et je trouve le même crédit dans les trois années 1888-89, 1889-90, et maintenant, il y a cet autre crédit pour 1890-91.

Sir JOHN A. MACDONALD : Il y a deux volumes par années, et celui-ci est le dernier.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Dans ce cas-là, nous avons voté \$3,000 en tout pour cet ouvrage, et j'aimerais à savoir pourquoi nous votons ces crédits. Ce n'est pas un livre assez important pour que nous votions à son auteur une somme aussi considérable.

M. AMYOT : Ce n'est pas une publication annuelle.

M. DAVIES (I. P.-E.) : C'est un crédit annuel.

M. AMYOT : Ce volume est le dernier d'un ouvrage très important sur l'histoire de toutes les familles canadiennes-françaises, et qui se rapporte intimement à l'histoire des premiers temps du pays. Je suis surpris que mon honorable ami, le député de l'Île du Prince-Edouard (M. Davies), essaie de nous priver de la seule chance à peu près que nous ayons de retracer l'histoire des familles canadiennes-françaises. Si cet ouvrage se rapportait à l'histoire des familles de l'Île du Prince-Edouard, l'honorable député n'en entraverait pas la publication.

M. BLAKE : Avant la prochaine extermination de la race française par l'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton) et l'honorable député de Simcoe-nord (M. McCarthy), il n'est que juste, selon moi, que nous ayons cette histoire des familles d'origine française.

M. MILLS (Bothwell) : Ça servira à la place d'une longue suite de pierres tumulaires.

M. LANDERKIN : Il y a un autre livre qui contient de l'histoire canadienne-française et pour lequel nous avons voté une somme considérable.

M. LANGELIER (Québec)

Quelques VOIX : Qu'est-ce que c'est ?

M. LANDERKIN : C'est un livre sur les questions militaires, pour lequel nous avons payé \$500, et je crois qu'il renferme des choses très précieuses. J'apprends que nous avons payé les \$500 non pas pour ce que renferme le livre, mais pour la préface. Ce livre contient la biographie d'un canadien-français très éminent qui fait partie de cette chambre. Je crois que la préface a été ajoutée après la publication du livre. Lorsque l'ouvrage a été publié, on a constaté qu'il ne se vendrait pas, et l'on y a ajouté cette préface, pour laquelle nous avons payé \$500.

M. CHAPLEAU : Quel est le titre du livre ?

M. LANDERKIN : Il a pour titre "Loi Militaire." En voici la préface :

A l'honorable sir Adolphe P. Caron.

M. CHAPLEAU : J'aimerais à savoir quel est le livre et quel est l'item ?

M. LANDERKIN : Ceci se rapporte à la généalogie des familles canadiennes-françaises. J'ignore votre généalogie. Je ne vois pas pourquoi le secrétaire d'Etat s'opposerait à ceci.

M. CHAPLEAU : Je désirais simplement apprendre de la bouche de l'honorable député quel rapport ce livre peut avoir avec l'item du budget.

M. LANDERKIN : Ce livre est dédié

A l'honorable sir Adolphe P. Caron, C.C.M.G., ministre de la milice et de la défense, ce volume est (avec une permission spéciale) respectueusement dédié, comme faible témoignage d'estime pour l'énergie, le zèle et l'habileté qu'il a déployés dans l'accomplissement des devoirs importants de sa haute position durant la période la plus critique et la plus mouvementée de l'histoire du Canada, par son très obéissant serviteur, l'auteur.

Une VOIX : Quel est l'auteur.

M. LANDERKIN : Il se nomme MacPherson.

Une VOIX : Dans ce cas, ce n'est pas un Canadien-français ?

M. LANDERKIN : J'allais montrer l'importance de ce livre pour lequel nous avons payé \$500. Je vois qu'une des questions que contient ce livre, se lit comme suit :

Comment un soldat en état d'ivresse doit-il être emprisonné ?

Voici la réponse :

Il doit être emprisonné seul, et dans la chambre de prisonniers on dans une cellule du corps de garde jusqu'à ce qu'il soit dégrisé, et non pas dans la salle des gardes mêmes, où il pourrait souvent être poussé à des actes de violence et d'insubordination. On devra lui enlever ses chaussures, sauf lorsqu'il fera trop froid, et un sous-officier de la garde accompagné d'une escorte, devra le visiter toutes les deux heures pour s'assurer de son état. Q. Combien devrait-il s'écouler de temps avant qu'il soit amené devant un officier pour être examiné ?—R. Il devrait s'écouler ordinairement vingt-quatre heures avant l'examen, afin qu'il soit complètement dégrisé.

Lorsque nous avons payé \$500 pour ce livre et cette préface, j'espère que l'honorable député de Queen ne s'opposera pas à ce que l'histoire des familles canadiennes-françaises soit publiée. Ce serait très malheureux, si nous ne pouvions pas payer \$1,000 pour l'histoire de toutes les familles d'origine française, lorsque nous avons payé \$500 pour l'histoire concise d'une époque de la vie du ministre de la milice.

Sir ADOLPHE CARON : Je crois que mon honorable ami a reçu ce livre gratuitement. Je